



## « L'équation Turquie – France – Union européenne »

Jean-Baptiste Laborde

*Etudiant en master de relations internationales, Université Galatasaray*

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 n'a pas inauguré une ère nouvelle. Elle a plutôt rendu visible ce que trois décennies de construction post-guerre froide avaient dissimulé : la fragilité des fondements sur lesquels l'Europe avait bâti sa sécurité. La primauté du droit international comme contrainte effective sur les grandes puissances, l'interdépendance économique comme facteur de paix, l'expansion normative de l'UE comme vecteur de stabilisation périphérique ; autant de postulats qui se sont érodés progressivement sous le choc du conflit, chose que ce dernier n'a fait que rendre plus explicite et apparent au regard des acteurs impliqués.

Ce constat oblige à reformuler la relation triangulaire Turquie-France-Union européenne dans des termes différents de ceux qui ont longtemps prévalu. La réduire au dossier de l'adhésion, suspendu depuis 2016, ou aux contentieux en mer Égée, c'est sans doute manquer ce qu'elle est en train de devenir sous la pression des crises en cours. Elle forme aujourd'hui une interdépendance contrainte dans laquelle des acteurs aux agendas normatifs profondément divergents se trouvent liés par des intérêts de sécurité, des flux économiques et des dépendances technologiques que nul ne peut unilatéralement défaire. Farrell et Newman ont montré comment les réseaux économiques mondiaux peuvent être mobilisés comme instruments de coercition entre États ; ce cadre s'applique ici, à ceci près que la coercition fonctionne dans les deux sens et que personne n'en détient le monopole.

La question posée dans ce travail n'est donc pas de savoir si la Turquie et l'UE peuvent se réconcilier, mais bien plutôt de déterminer comment des acteurs structurellement méfiants peuvent organiser une coopération partielle et institutionnellement durable, dans un environnement qui récompense la résilience pragmatique davantage que la stricte cohérence normative.

### **I. La mer Noire, le levier turc et la recomposition géoéconomique en cours**

La mer Noire est devenue la matrice stratégique du conflit russo-ukrainien, condensant des enjeux militaires, énergétiques et alimentaires dont la portée dépasse largement la région. La crise céréalière de 2022-2023 l'a rendu politiquement lisible pour des opinions publiques étrangères aux débats sur la doctrine militaire : environ 25 à 30 % des exportations mondiales de blé transitaient par les ports ukrainiens, et leur interruption a précipité une onde de choc frappant en premier lieu le Proche-Orient et l'Afrique<sup>1</sup>. L'Initiative céréalière signée à Istanbul en juillet 2022 sous l'égide des Nations Unies a permis une reprise partielle jusqu'à la dénonciation russe de juillet 2023, confirmant au passage la capacité d'Ankara à jouer un rôle de médiateur que ni Paris ni Bruxelles n'étaient en mesure d'assumer.

Ce rôle repose sur un levier juridique unique. La Convention de Montreux de 1936 confère à la Turquie un pouvoir discrétionnaire sur le transit des navires de guerre en temps de conflit, et Ankara en a fait usage en fermant le passage aux bâtiments belligérants. Dorothee Schmid qualifie cette posture de puissance opportuniste, description précise d'un mode d'action consistant à valoriser une position géographique exceptionnelle sans se laisser enfermer dans les logiques de bloc. Pour Paris et Bruxelles, cette autonomie soulève une tension que l'on formule rarement avec clarté : elle est problématique parce qu'elle rend Ankara imprévisible, mais elle est simultanément une ressource parce qu'elle préserve des canaux de dialogue avec Moscou que les membres de l'UE ont eux-mêmes largement fermés.

Sur le plan géoéconomique, la position turque est tout aussi singulière. Corridor logistique reliant l'Europe au Caucase et au Moyen-Orient, son tissu manufacturier est intégré aux chaînes de valeur européennes dans l'automobile, le textile technique et les équipements industriels, pour des échanges avoisinant 200 milliards d'euros en 2024. Cette densité économique mérite attention : elle a résisté aux turbulences politiques des années 2016-2021, ce qui suggère que les acteurs privés perçoivent dans cette relation une valeur que les controverses diplomatiques ne suffisent pas à éroder.

L'union douanière de 1995 présente cependant des limites structurelles devenues difficiles à ignorer. Son périmètre, qui exclut les services numériques, l'agriculture et les marchés publics, génère des asymétries croissantes au détriment d'Ankara. Sinan Ülgen a montré de manière convaincante que la modernisation de cette union douanière constitue le levier d'ancrage le plus puissant dont dispose l'UE vis-à-vis de la Turquie, bien davantage que la conditionnalité sur l'État de droit dont l'efficacité empirique reste assez largement à démontrer. Les discussions de février 2026 demeurent au stade des déclarations d'intention, sans mandat formel du Conseil européen.

Il est également préférable, pour une photo plus complète, de mentionner le rôle structurant des États-Unis dans cette équation. L'exclusion turque du programme F-35 en 2019 a été décidée à Washington, et les sanctions au titre du CAATSA ont contraint plusieurs partenaires européens à aligner leurs politiques commerciales sur des priorités américaines dont ils n'étaient pas les initiateurs. Cette réalité crée une tension que Paris n'a pas encore pleinement assumée dans son discours public : on ne peut pas simultanément promouvoir l'autonomie stratégique européenne et s'aligner sur Washington lorsque les intérêts américains et européens vis-à-vis d'Ankara divergent.

## **II. Défense, technologie et les limites du rapprochement**

La compétition technologique contemporaine redéfinit les hiérarchies de puissance d'une manière que les seules capacités militaires conventionnelles ne produisent plus. L'UE répond par le Chips Act, le programme Quantum Flagship et les infrastructures de cloud souverain. La Turquie occupe dans cet espace une position que l'Europe occidentale tend généralement à sous-estimer. La réussite du drone Bayraktar TB2 sur les théâtres du Haut-Karabakh et d'Ukraine a catalysé des investissements dans des technologies à double usage dont les applications civiles connaissent un essor notable. L'industrie technologique turque n'est pas un réceptacle entièrement passif de transferts européens ; c'est un acteur qui s'érige de manière croissante comme un producteur de capacités propres, et cette réalité conditionne naturellement les termes de toute coopération possible.

La transformation de l'industrie de défense turque est l'une des mutations géostratégiques les plus

significatives de la décennie dans la région. En moins de vingt ans, Ankara est passée d'une dépendance quasi totale vis-à-vis de fournisseurs étrangers à un niveau d'autonomie relative que ses exportations de défense, dépassant 5,5 milliards de dollars en 2023, rendent tangible. Egeli, Güvenç, Kurç et Mevlütoğlu soulignent pour l'IISS que cette transformation est qualitative autant que quantitative : des capacités d'intégration systémique et des boucles de rétroaction entre usage militaire et innovation civile se sont développées, qui étaient absentes il y a quinze ans. L'exclusion du F-35 a paradoxalement intensifié les investissements dans ASELSAN, Roketsan, TUSAS et STM.

Pour les partenaires européens de la Turquie, cette dynamique pose une question qu'ils tardent à formuler clairement. La Turquie est-elle un client potentiel pour leurs systèmes de défense, un concurrent sur les marchés d'exportation, ou un partenaire industriel dont les capacités complémentaires mériteraient d'être intégrées dans une architecture de défense européenne plus large ? L'indécision sur ce point a des coûts réels. Le contrat Eurofighter signé fin 2025 avec le Royaume-Uni, portant sur 20 appareils avec un potentiel de 44 unités, représente la réintégration partielle d'Ankara dans le marché des chasseurs avancés de l'Alliance. Que ce contrat ait été conclu avec Londres plutôt qu'avec un État membre de l'UE n'est pas anodin : le Brexit a libéré le Royaume-Uni de contraintes institutionnelles qui auraient pu le compliquer.

Le rejet de la demande turque d'inclusion dans le programme SAFE, doté de 150 milliards d'euros, sous la pression conjointe de la Grèce et de Chypre, illustre la limite fondamentale du rapprochement actuel. La question chypriote en est le verrou le plus difficile à ouvrir. Elle implique les traités de garantie de 1960, la présence militaire turque dans le nord de l'île depuis 1974, et le droit de veto que Chypre exerce, en tant que membre de l'Union depuis 2004, sur les décisions touchant à ses intérêts fondamentaux. Marc Pierini a montré que l'UE n'a pas développé de doctrine cohérente pour gérer cette tension entre ses obligations vis-à-vis d'un État membre et ses intérêts géostratégiques vis-à-vis d'Ankara. L'absence de doctrine produit une politique par défaut qui consiste à laisser les blocages s'accumuler, ce qui est précisément ce qui s'est produit depuis 2016.

Un dernier angle mort mérite d'être signalé. Les analyses européennes traitent trop souvent Ankara comme un acteur unitaire dont les comportements seraient entièrement déterminés par des calculs géopolitiques rationnels. La politique turque est le produit d'équilibres internes dans lesquels les intérêts de l'armée, des milieux d'affaires et des formations d'opposition jouent des rôles qui ne se réduisent pas aux positions officielles. La transformation politique interne depuis 2013 a érodé les bases normatives communes qui avaient soutenu le processus d'adhésion, et cette érosion conditionne directement le niveau d'ambition atteignable dans toute architecture de coopération trilatérale.

### **III. Recommandations**

Les recommandations qui suivent procèdent d'un principe directeur unique : la priorité accordée au pragmatisme institutionnel sur toute vision intégratrice prématurée. Les progrès dans cette relation ont toujours résulté de pressions extérieures ou de convergences d'intérêts immédiats, rarement de projets normatifs ambitieux déconnectés des rapports de force réels.

Sur le plan institutionnel, un Conseil stratégique bilatéral UE-Turquie permanent à niveau ministériel, réuni semestriellement et couvrant la sécurité, l'économie et la technologie, permettrait de structurer le dialogue et de le soustraire à la personnalisation excessive qui a si souvent fragilisé la relation. Ce format

ne requiert pas de mandat formel du Conseil européen, ce qui permet d'en contourner les vetos potentiels. Un protocole de communication directe entre états-majors franco-turcs, formalisé et permanent, préviendrait la répétition d'incidents navals comparables à celui de 2020, dont l'escalade diplomatique était évitable.

Sur le plan économique, engager formellement les négociations sur la modernisation de l'union douanière constitue la recommandation la plus urgente et la plus susceptible de produire des effets durables. Une task force conjointe sur les chaînes d'approvisionnement critiques, portant sur les semi-conducteurs, les minéraux stratégiques et les composants pharmaceutiques, ancrerait la coopération dans des intérêts mutuels concrets et mesurables.

Sur le plan technologique, des programmes trilatéraux dans les domaines non sensibles, à commencer par les énergies renouvelables et la gestion des ressources hydriques, constituent une première étape réaliste. La création de consortiums de recherche dans les technologies propres et l'intelligence artificielle appliquée représente un levier d'influence à long terme dont la portée stratégique dépasse les seuls bénéfices scientifiques, ces espaces ayant souvent le mérite de maintenir vivants des réseaux de relations humaines qui jouent un rôle essentiel dans les périodes de tension politique.

Sur le plan de la défense, une coopération sélective portant sur la surveillance maritime en mer Noire et l'interopérabilité des systèmes de défense aérienne devrait être négociée dans le cadre OTAN, qui offre une flexibilité institutionnelle que les formats européens n'ont pas. Cette coopération doit être conditionnée à des avancées mesurables sur la confiance mutuelle, définies à l'avance et non renégociées au fil de l'eau selon les intérêts du moment.

### **Conclusion**

Les divergences normatives et politiques qui structurent la relation Turquie-France-Union européenne persistent avec une constance que les déclarations diplomatiques ne doivent pas faire oublier. Elles ne se résorberont pas à court terme, et bâtir des recommandations sur la prémisse inverse reviendrait à construire sur du sable.

Ce que l'analyse permet de soutenir, en revanche, c'est que les chocs systémiques de la décennie créent des incitations objectives à la coopération que des acteurs rationnels ont intérêt à organiser. Pour réussir et se développer dans le temps, cette organisation doit être délibérée et institutionnelle, non improvisée et personnelle. Les rapprochements fondés sur des affinités entre dirigeants ou sur des convergences situationnelles ont une durée de vie limitée que l'histoire de cette relation illustre abondamment. Seule une institutionnalisation des formats de coopération produit la résilience et la prévisibilité que requiert la situation.

Le concept d'interdépendance stratégiquement organisée qui émerge de cette analyse se distingue à la fois de l'intégration pleine, politiquement impossible dans le contexte actuel, et du pragmatisme ad hoc, insuffisant pour produire des résultats durables. Dans un ordre international fragmenté, savoir organiser une coopération partielle, sélective et conditionnelle entre des acteurs qui ne se font pas toujours confiance constitue une compétence politique rare et, ce faisant, d'autant plus précieuse. C'est précisément ce à quoi les trois parties gagneraient à s'atteler.

## Bibliographie:

1. EGELI, S., GÜVENÇ, S., KURÇ, Ç. et MEVLÜTOĞLU, A. From Client to Competitor: The Rise of Türkiye's Defence Industry. CFPPR / IISS, mai 2024.
2. FARRELL, H. et NEWMAN, A. L. "Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion." *International Security*, vol. 44, n° 1, 2019, p. 42-79.
3. IISS. Türkiye's Defence Industry: Which Way Forward? Research Paper, novembre 2024.  
International Crisis Group. Türkiye's Growing Drone Exports. 20 décembre 2023.
4. Nations Unies. Black Sea Grain Initiative. Istanbul, 22 juillet 2022.
5. PIERINI, M. "Turkey in NATO: Disruption as a Policy." *Strategic Europe*, Carnegie Europe, mai 2022. PIERINI, M. "Turkey's Profound Transformation Matters to Europe." *Carnegie Europe*, avril 2023.
6. SCHMID, D. *La Turquie en 100 questions : la puissance opportuniste*. Tallandier, 2018.  
ÜLGEN, S. "Four Steps to an EU-Turkey Reset." *Carnegie Europe*, juin 2017.
7. ÜLGEN, S. "Trade as Turkey's EU Anchor." *Carnegie Europe*, décembre 2017.

## Note de bas de page.

- <sup>1</sup> Ce pourcentage porte sur l'ensemble des céréales ukrainiennes exportées, blé et maïs confondus. Rapporté au seul blé, la part de l'Ukraine dans les exportations mondiales était de l'ordre de 10 à 12 % en 2021-2022 (FAO, *Situation alimentaire mondiale*, 2022 ; USDA, *Grain: World Markets and Trade*, mai 2022). L'agrégation des deux cultures justifie la fourchette retenue.